



HAL
open science

Sang féminin et génération chez les auteurs byzantins

Marie-Hélène Congourdeau

► **To cite this version:**

Marie-Hélène Congourdeau. Sang féminin et génération chez les auteurs byzantins. Les Cahiers du C.R.I.S.I.M.A., 1999, 4, pp.19-23. halshs-00740647

HAL Id: halshs-00740647

<https://shs.hal.science/halshs-00740647>

Submitted on 10 Oct 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SANG FÉMININ ET GÉNÉRATION CHEZ LES AUTEURS BYZANTINS

Quand on examine les discours byzantins sur le sang menstruel, on est frappé par leur ambivalence. A côté de discours théologiques exaltant le sang très pur de Marie, qui fournit la matière première de l'humanité du Christ, on trouve des discours beaucoup plus négatifs, donnant comme étiologie de la lèpre l'union conjugale durant l'impureté de la femme. Matière très pure et bienheureuse dans le cas de l'enfant de Marie, le sang féminin devient source impure d'une maladie « sacrée », c'est-à-dire taboue, dans le cas de l'enfant des règles. Comment rendre compte de cette ambivalence ?

Le point de départ des deux discours est commun : il s'agit de l'embryologie aristotélicienne qui fait du sang menstruel la matière de la génération, le sperme en étant la forme. De l'action du sperme masculin sur le sang féminin résulte la génération d'un être vivant¹. A partir de là, deux types de discours très différents vont se développer.

I - LE DISCOURS THÉOLOGIQUE : L'ENFANT DE MARIE

Le discours des théologiens est spécifiquement chrétien. Il s'agit de rendre compte de la réalité de l'incarnation du Verbe. Dans la définition du concile de Chalcédoine (451), en une seule hypostase, celle du Fils de Dieu, se trouvent unies deux natures : la divinité et l'humanité. Cette définition est attaquée de deux côtés. Une tendance monophysite tend à mettre en cause l'intégrité de la nature humaine après son union avec la divinité ; les nestoriens, de l'autre côté, donnent à cette nature humaine une autonomie préjudiciable à l'union des deux natures. Préciser le rôle du sang de Marie, comme contribution spécifique de l'humanité à l'incarnation, permet de réfuter les deux contestations.

La réalité de l'humanité du Christ est en tous points semblable à la nôtre si elle s'origine dans une conception prenant pour matière la même matière que celle de tout être humain : le sang féminin. D'un autre côté, cette nature humaine n'a aucune autonomie propre en dehors de son union au Verbe si ce sang s'unit non à une semence humaine mais au Verbe lui-même. L'union hypostatique des deux natures sera donc définie comme l'union du Verbe de Dieu avec le sang de Marie, le Verbe jouant le rôle de la semence masculine qui donne forme et vie au sang menstruel. C'est ce qu'écrit Maxime le Confesseur, champion de la théologie chalcédonienne au VII^e siècle : « L'humanité qui est dans le Sauveur n'est pas différente de

e

la nôtre. Mais elle lui est identique par essence, et totalement semblable, puisqu'il l'a reçue de notre propre nature, en l'assumant de manière indicible à partir du sang virginal et immaculé de la Toute Pure et Mère de Dieu. Uni à ce sang comme une semence, le Verbe est devenu chair sans cesser d'être Dieu par essence. »²

Ce thème sera repris par plusieurs théologiens byzantins, tel Nicéas Stéthatos qui la développe ainsi au XI^e siècle : « Le Verbe de Dieu, consubstantiel au Père, la couvrit de son

¹. Cf. Aristote, *Génération des animaux*, 728 b.

². Maxime le Confesseur, *opuscule* 4, trad. Marie-Hélène Congourdeau dans *Maxime le Confesseur. L'agonie du Christ*, "Pères dans la foi" 64, 1996, p. 29.

ombre, comme une semence divine, et il se constitua à lui-même, du sang très pur et tout à fait saint de la Vierge, une chair animée par une âme raisonnable et intelligible ... »³

Le sang menstruel de Marie est ainsi le morceau d'humanité auquel le Verbe s'est uni pour réaliser l'union, en son hypostase, de l'humanité et de la divinité. Ce sang est ce par quoi l'humanité contribue à l'incarnation du Verbe : il a de par cette fonction une valeur éminente.

II - LE DISCOURS RELIGIEUX : L'ENFANT DES RÈGLES

Nous étions jusqu'ici dans un discours théologique spécifiquement chrétien puisqu'il traitait de l'Incarnation du Verbe de Dieu. Mais les auteurs byzantins nous ont laissé d'autres types de discours, dont la spécificité chrétienne est moins évidente. Ici nous rencontrons le problème des relations conflictuelles entre le christianisme byzantin et son ascendance juive. On ne peut qu'être frappé par l'importance des problématiques vétéro-testamentaires dans certains types de discours byzantins⁴. Nouveau peuple élu, le peuple chrétien recueillait comme son héritage propre le judaïsme dont le peuple juif — qui existait toujours mais dont la légitimité se trouvait par là même niée — était écarté. C'est ainsi que des éléments de la Torah se trouvèrent intégrés dans le droit canon byzantin, alors même que leur raison d'être et leur logique étaient oubliées : il fallait donc leur donner une nouvelle rationalité.

Dans cet héritage biblique se trouvent deux interdits touchant les règles de la femme. Le premier est proprement rituel : la femme qui a ses règles est écartée du culte (Lév 15, 19)⁵. Le second interdit concerne l'union conjugale durant les règles de la femme. Il est sanctionné soit par une mise à l'écart rituelle et transitoire (Lv 15, 24 ; 18, 19) soit par une exclusion hors de la communauté, dont on ne sait si elle est provisoire ou définitive (Lv 20, 18)⁶.

Le droit canon byzantin reprend l'interdit rituel, en le christianisant : la femme durant son impureté est écartée de la liturgie eucharistique⁷, voire également du baptême⁸. Nous sommes dans le domaine du rite, qui impose la mise à l'écart du culte mais ne mentionne pas d'abstinence requise durant ce même temps.

Mais l'interdit de l'union durant les règles, s'il n'est pas explicitement repris dans les canons, se trouve dans le texte sacré hérité des Hébreux. Il faut donc en rendre compte.

Le Lévitique a toujours posé un problème aux théologiens chrétiens, parce qu'il s'agit d'un texte sacré mais dont la plus grande partie apparaît périmée dans la nouvelle économie.

³. Nicéas Stéthatos, *Du paradis*, § 42 ; cf. *Contre les juifs*, § 6 ; *Profession de foi*, § 9 : « Je crois que le Verbe a pris chair du sang pur et sans tache de Marie ». Tous ces opuscules se trouvent dans Nicéas Stéthatos, *Opuscules et lettres*, SC 81.

⁴. Cf. l'étude des thèmes vétéro-testamentaires dans l'idéologie impériale byzantine dans G. Dagron, *Empereur et prêtre*, Paris, 1995.

⁵. « Au cas où une femme a un écoulement de sang, son écoulement sera dans son corps, elle sera 7 jours ds son indisposition; quiconque la touchera sera impur jusqu'au soir. » (Lv 15, 19, traduction de la *Bible d'Alexandrie*) L'introduction de la traduction du texte grec du Lévitique (*La Bible d'Alexandrie*, volume 3) définit l'impureté rituelle comme « un état transitoire dont un rite, sous la responsabilité du prêtre, peut amener la cessation ».

⁶. Lv 15, 24 : « Au cas où quelqu'un couche quand même avec elle et où l'impureté se transmet d'elle à lui, il sera impur 7 jours. » Lv. 18, 19 : « Tu ne t'avanceras pas vers une femme en isolement de son impureté pour découvrir son indécence. » Lv. 20, 18 : « Et si un homme couche avec une femme indisposée et découvre son indécence, il a découvert sa source à elle, et elle a découvert l'épanchement de son propre sang, ils seront retranchés tous deux de leur lignée. »

⁷. Canon 2 de Denys d'Alexandrie (IIIe s.), RP IV, p. 7.

⁸. Réponses 6 et 7 de Timothée d'Alexandrie (IVe s.), RP IV, p. 334 s.

Origène au III^e siècle s'excusait de commenter ce livre⁹. Les plaidoyers en faveur de la Loi

e

juive, dont on doit chercher l'origine dans la lutte contre les marcionites, qui rejetaient en bloc l'Ancien Testament, sont un point focal de la façon dont les Byzantins se situent par rapport au judaïsme.

Dans leur apologie de la Loi, les chrétiens vont appeler à la barre deux types de discours hérités des Grecs : la médecine savante et la médecine populaire.

La médecine savante, tout d'abord : Hippocrate, Aristote et Soranos d'Ephèse s'accordent à présenter le temps des règles comme stérile. En effet, l'abondance et la fluidité du sang féminin durant cette période empêchent toute coagulation de la semence. Clément d'Alexandrie, au III^e s., reprenant le juif Philon, expliquera ainsi qu'il n'est « pas du tout raisonnable » de noyer « l'essence féconde du sperme » dans « le flux trouble et impur de la matière » qui va l'entraîner au dehors¹⁰.

La médecine populaire, ensuite. Elle intervient à partir du Ve s. et change totalement les données du problème : l'union n'est pas stérile, elle est dangereuse, et c'est même pour cette raison que les anciens ont qualifié la femme indisposée d'« impure ». Théodoret de Cyr est le plus explicite, dans son commentaire sur le *Lévitique* : « Si la femme est appelée impure, c'est afin que personne ne s'unisse à elle. *On dit* en effet (expression quasi-technique pour introduire une maxime de la médecine populaire) que d'une telle union est engendrée une blessure et une lèpre, car ce sang superflu abîme les corps ainsi façonnés. Voilà pourquoi celui qui s'unit à elle est dit impur. »¹¹ De l'idée de stérilité, donc d'inutilité, on passe à celle de danger, donc de responsabilité. Ce danger vient du caractère superflu du sang menstruel (idée reprise d'Aristote), et c'est parce qu'elle est dangereuse que, comme un signal « danger », on qualifie d'impure la femme indisposée¹². L'empereur Léon VI, au X^e s.,

e

développe encore cette idée, en en donnant l'interprétation la plus complète : « Je pense aussi que l'ancienne Loi interdisait cela et que cette tradition s'est transmise, non pas tant à cause de cette impureté de la femme que pour d'autres raisons cachées dans le fond de la Loi. (...) C'est un règlement de la Providence pour protéger les nouveau-nés de la lèpre. Car puisque tout ce qui est superflu dans la nature est nocif et inutile, et que ce sang est superflu, la Loi recommande que celles qui endurent ce flux passent ce temps dans l'impureté, de sorte que par ce seul mot, la convoitise déréglée soit modérée, et qu'ainsi le vivant ne reçoive pas sa composition d'une matière impure et corrompue. »¹³ On aura remarqué que l'opinion

⁹. Origène, *Homélie sur le Lévitique*, VII, 1, cité par P. Harlé et D. Pralon, Introduction de *La Bible d'Alexandrie*, 3: *Le Lévitique*, 1988, p. 13.

¹⁰. Clément d'Alexandrie, *Le Pédagogue*, II, 10.92.1. Cf. Philon, *Lois spéciales* III, 32-33.

¹¹. Théodoret de Cyr, *In Lv*, qu. 21, PG 80, 325-328.

¹². Cf. aussi Isidore de Péluse, *Lettres*, II, 81, PG 78, 524 ; *Miracles de Cyr et Jean*, miracle 15, PG 87, 3468.

¹³. Léon VI, Nouvelle 17, éd. Noailles-Dain, *Les nouvelles de Léon VI le Sage*, Paris, 1944, p; 67.

populaire selon laquelle l'enfant des règles naît lépreux a complètement évincé l'affirmation médicale sur la stérilité du temps des règles. La science (en l'occurrence Aristote) n'est convoquée ici que pour rendre compte d'une affirmation populaire, et non pour la réfuter.

Cette affirmation est elle-même à l'origine d'une excroissance de la Loi juive. Plusieurs auteurs byzantins (Enée de Gaza, le pseudo-Jean le Jeûneur) affirment que la Loi de Moïse ordonnait la mise à mort du père du lépreux, car il n'avait pas respecté le temps d'impureté de sa femme¹⁴. Absente de l'Ancien Testament, mais peut-être empruntée au Talmud¹⁵, cette assertion a probablement contribué à transformer une attitude prudentielle (il est dangereux de s'unir durant les règles) en interdit culpabilisant (le père du lépreux est responsable de l'état de son fils).

Cette réflexion sur le sang féminin — positif quand il est retenu, servant alors à la génération (dont celle du Fils de Dieu), négatif quand il s'écoule, inutile et dangereux — permet de voir comment un héritage multiple (médecine savante et populaire, tradition biblique) est peu à peu intégré à la réflexion théologique. Le discours proprement théologique, spécifiquement chrétien puisqu'il s'attache à rendre compte du mystère du Christ, est conduit à valoriser le sang menstruel comme contribution de l'humanité à l'incarnation. L'essai est moins heureux quand il s'agit de rendre compte d'éléments non spécifiquement chrétiens, comprenant une pratique religieuse considérée comme périmée (voir la suspicion en laquelle est tenu le Lévitique) et des opinions populaires. L'esprit rationnel des Grecs essaiera d'expliquer l'un (l'interdit, non repris officiellement par le droit de l'Eglise) par l'autre (la dangerosité de l'union). Le résultat ne fut pas toujours à la hauteur des espérances, la mentalité populaire byzantine ayant surtout retenu la responsabilité des parents dans les maladies congénitales. Quoi qu'il en soit, cette ambivalence des discours met en lumière la complexité d'un christianisme byzantin qui hérite à la fois du jeu, propre à l'esprit grec, entre rationalité et mentalité populaire, et d'un texte biblique qu'il veut assumer en sa totalité, y compris dans les aspects que lui-même juge périmés.

Marie-Hélène Congourdeau (CNRS, Paris)

¹⁴. Enée de Gaza, *Théophraste*, éd. Colonna, p. 19-20. Pseudo-Jean le Jeûneur, *Kanonikon*, RP 4, p. 441.

¹⁵. La mention du père du lépreux se trouve dans le *Midrash Tanhuma, Parashat Metzora* (1 ou 3 selon les éditions). Rabbi Tanhuma bar Abba enseignait à la fin du IV^e s mais le *Midrash Tanhuma* (compilation d'homélies sur le Pentateuque) ne fut composé que vers le IX^e siècle, en Palestine. Ce qui ouvre des perspectives intéressantes sur les rapports entre les communautés dans cette région au temps d'Enée de Gaza. Je remercie Etienne Lepicard et le professeur Samuel Kottek (Université Hébraïque de Jérusalem) de m'avoir fourni cette référence.